

## AVIS D'EXAMEN

### Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (C.A.F.F.A.) - session 2022 -

# Avis d'examen : CAFFA

Ouverture du registre d'inscription : **le lundi 30 août 2021 à 12h00 par internet** à l'adresse suivante : <https://extranet.ac-dijon.fr/diplome/>

Clôture du registre d'inscription : **le jeudi 23 septembre 2021 à minuit**

Date limite de retour des confirmations d'inscription : **le vendredi 24 septembre 2021**, le cachet de la poste faisant foi (envoi en recommandé ou lettre suivie).

**Tout dossier incomplet ou transmis après cette date sera rejeté.**

#### **Textes de référence :**

- décret n°2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique
- arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (JO du 22 juillet 2015)
- circulaire n° 2015-110 du 21 juillet 2015 précisant l'organisation de l'examen et la nature des épreuves pour l'obtention de la certification aux fonctions de formateur académique (annexes 1 et 2 du BO n°30 du 23 juillet 2015)

Le CAFFA se déroule sur 2 années et comprend :

- ◆ une épreuve d'admissibilité (1<sup>ère</sup> année) ;
- ◆ deux épreuves d'admission (2<sup>ème</sup> année).

#### **Modalités d'inscription :** selon calendrier ci-joint

Les dossiers complets seront transmis par voie postale en recommandé ou lettre suivie au plus tard **le vendredi 24 septembre 2021**, le cachet de la poste faisant foi, au rectorat à l'adresse suivante :

**Rectorat de Dijon – DEC3 – bureau 127W  
2G rue Général Delaborde  
B.P.81921  
21019 DIJON cedex**

Pièces à fournir (cf. récapitulatif sur la confirmation d'inscription) :

1. Confirmation d'inscription complétée, datée et signée.
2. Pour l'admissibilité = un état des services complété, daté et signé (annexe 1) et une photocopie de l'arrêté de titularisation ou du contrat en CDI.
3. Pour l'admission = une attestation de l'académie d'origine stipulant la session de réussite à l'épreuve d'admissibilité (pour les candidats issus d'une autre académie que Dijon).

#### **IMPORTANT:**

- **L'inscription à la formation est conditionnée par l'inscription à l'examen.**
- **Les candidats ayant été déclarés admissibles doivent procéder à l'inscription en ligne afin de pouvoir passer les épreuves d'admission au titre de la session 2022.**

# CALENDRIER CAFFA SESSION 2022

<b>Réunion d'information des candidats</b>	Le jeudi 09 septembre 2021 de 16h00 à 19h00 (un courrier sera transmis aux établissements).
<b>Inscription</b>	<u>1<sup>ère</sup> étape - inscription en ligne</u> : <b>du lundi 30 août 2021 à 12h00 au jeudi 23 septembre 2021 à minuit</b> à l'adresse suivante : <a href="https://extranet.ac-dijon.fr/diplome/">https://extranet.ac-dijon.fr/diplome/</a>
	<u>2<sup>ème</sup> étape - validation de l'inscription</u> : envoi de la confirmation d'inscription et pièces demandées par voie postale en recommandé ou lettre suivie <b>au plus tard le vendredi 24 septembre 2021</b> , le cachet de la poste faisant foi.
<b>ADMISSIBILITÉ</b>	
<b>Dépôt du rapport d'activité</b>  → rapport d'activité en 4 exemplaires papier + rapports d'évaluation (administrative et pédagogique) et une version dématérialisée sous clé USB à mettre sous enveloppe avec vos nom et prénom	<b>Au plus tard le lundi 03 janvier 2022</b> (envoi en recommandé ou lettre suivie, le cachet de la poste faisant foi)
<b>Épreuve d'admissibilité</b>	<b>Du lundi 24 janvier au vendredi 04 février 2022</b> Durée : 45 minutes par candidat (15 minutes d'exposé suivi d'un échange de 30 minutes avec le jury)
<b>Délibération du jury d'admissibilité</b>	<b>Le vendredi 04 février 2022 au plus tard</b>
<b>Résultats d'admissibilité</b>	Publication sur le site <a href="http://www.ac-dijon.fr">www.ac-dijon.fr</a> courant semaine du lundi 07 au vendredi 11 février 2022.  Possibilité de transmission de la grille d'évaluation à la demande du candidat par courriel à l'adresse suivante : <a href="mailto:ce.dec3-atoss3@ac-dijon.fr">ce.dec3-atoss3@ac-dijon.fr</a>
<b>ADMISSION</b>	
<b>Transmission du choix pour l'épreuve de pratique professionnelle</b> (analyse de pratique ou animation d'une action de formation)	<b>Au plus tard le lundi 22 novembre 2021</b> Possibilité de modification du choix de l'épreuve à la demande du candidat par courriel à l'adresse suivante : <a href="mailto:ce.dec3-atoss3@ac-dijon.fr">ce.dec3-atoss3@ac-dijon.fr</a>
<b>Dépôt du mémoire</b>  → 6 exemplaires papier et une version dématérialisée sous clé USB à mettre sous enveloppe avec vos nom et prénom	<b>Au plus tard le mercredi 02 mars 2022</b> (envoi en recommandé ou lettre suivie, le cachet de la poste faisant foi)
<b>Épreuves d'admission</b>	<b>1<sup>ère</sup> épreuve : Épreuve de pratique professionnelle (examineurs)</b> Période : du lundi 10 janvier au vendredi 28 janvier 2022 Durée : 60 à 90 minutes + 30 minutes d'entretien par candidat
	<b>2<sup>ème</sup> épreuve : Soutenance du mémoire professionnel (jury)</b> Période : du lundi 28 mars au vendredi 08 avril 2022 Durée : 45 minutes par candidat (dont 30 minutes d'entretien)
<b>Délibération du jury d'admission</b>	<b>Le vendredi 08 avril 2022 au plus tard</b>
<b>Résultats d'admission</b>	Publication sur le site <a href="http://www.ac-dijon.fr">www.ac-dijon.fr</a> courant semaine du lundi 11 au vendredi 15 avril 2022.  Possibilité de transmission des grilles d'évaluation à la demande du candidat par courriel à l'adresse suivante : <a href="mailto:ce.dec3-atoss3@ac-dijon.fr">ce.dec3-atoss3@ac-dijon.fr</a>